



Note d'information REACH – Novembre 2010

Applicant le règlement CE 1907/2006, le groupe FUCHS soutient les objectifs de REACH et travaille activement à la réussite de sa mise en œuvre :

Disponibilité des produits :

Les produits FUCHS continueront à être disponibles sans induire de modification dans leurs caractéristiques ainsi que dans leur qualité.

En étroite coopération avec nos fournisseurs, nous nous sommes assuré que toutes les substances entrant dans la composition de nos produits ont été pré enregistrées et seront enregistrées au titre de REACH.

Nos fournisseurs sont contractuellement obligés de nous informer au moins 12 mois à l'avance, dans le cas où ils cesseraient la fourniture de certaines matières ou s'ils en modifieraient la composition.

A ce jour, aucun fournisseur ne s'étant manifesté en ce sens, nous pouvons assurer que les délais d'enregistrement seront respectés et que les matières premières continueront à être disponibles.

Communication aux utilisateurs :

Nous informerons nos clients le plus tôt possible de tout changement se référant à nos produits, leur qualité ou leur disponibilité selon le cas. Nous les contacterons pour harmoniser nos activités, selon les besoins.

Les informations relatives à l'article 31 concernant les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) sont reprises, le cas échéant, dans les fiches de données de sécurité de nos produits.

Nos clients peuvent consulter nos Fiches de Données de Sécurité directement sur le portail Quickfds ([www/quickfds.fr](http://www.quickfds.fr)) en utilisant leur code client.

Acide borique :

L'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) a annoncé le 18 juin 2010 l'ajout de l'acide borique (SVHC) sur la Liste Candidate aux substances soumises à autorisation.

Il est classé reprotoxique de catégorie 2 à une concentration supérieure ou égale à 5,5% (R60 : Peut altérer la fertilité / R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant).

Bien que certains de nos produits puissent contenir des composés à base d'acide borique, aucun ne contient une concentration supérieure ou égale à 5,5%. Nous signalons le cas échéant la présence d'acide borique (Concentration < 5,5%) dans le paragraphe 2 de nos FDS.

Numéros de pré enregistrement :

Il n'y a aucune obligation légale à déclarer les numéros de pré-enregistrements dans la Fiche de Données de Sécurité. Ces numéros servent uniquement pour communiquer avec l'autorité compétente aussi nous les classons comme étant une information commerciale confidentielle et ne les diffusons pas.

Nous restons bien entendu à l'entière disposition de nos clients pour les renseigner.

Mme Bénédicte BIRON
Responsable R&D - Contact REACH
benedicte.biron@fuchs-oil.com



Siège social
1, rue Lavoisier - B.P. 209
92002 Nanterre Cedex
Tél. : +33 1 41 37 42 00
Fax : +33 1 41 37 42 99

Division Auto-Moto
81, rue de l'Industrie – B.P.204
92502 Rueil-malmaison Cedex
Tél. : +33 1 41 37 42 00
Fax : +33 1 41 37 42 01

Division Industrie
83, rue de l'Industrie
92565 Rueil-malmaison Cedex
Tél. : +33 1 41 37 79 00
Fax : +33 1 41 37 79 17
Hot-line : +33 1 41 37 79 31